****

**DOSSIER DE CANDIDATURE 2025**

**2ème trophée   
TERRES DE FEMME – TERRA DI DONNE**

[**terradidonne.corsicanbusinesswomen.eu**](http://terradidonne.corsicanbusinesswomen.eu/)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Clôture des dossiers** | **Jury** | **Remise des prix** |
| Mardi 18 mars  2025 | Vendredi 21 mars 2025 | Vendredi 28 mars 2025 |

1. Demande de participation

Trophée de l’entrepreunariat féminin 2ème TROPHEE TERRE DE FEMMES - TERRA DI DONNE

Nom de l’entreprise : ………………………………………………………………………………………..

Numéro de SIRET : ………………………………………………………………………………………..

Adresse postale : ………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………………………………………

Code postal : …………………… Ville : ………………………………………………

Nom/Prénom de la candidate : ………………………………………………………………………………………

Téléphone : ………………………….… Email : ……………………………………………...

Fonction : ……………………………. Secteur d’activité : ………………………………..

**Thématique choisie** :

………………………………………………………………………………………………………………………….

**TITRE Présenté (initiative, projet, action)** :

………………………………………………………………………………………………………………………….

**Date d’inscription** : …………………………………………

Signature et cachet de l’entreprise

ENVOI DES éléments :   
Avant le 18 mars 2025, minuit

**Par courrier, cachet de la poste faisant foi** :  
CORSICAN BUSINESS WOMEN  
Empire Cowork / Pôle de Suartello  
Route de Mezzavia  
20 090 AJACCIO Cedex

**Par mail ou WeTransfer** ou autre service de transfert de fichiers (de préférence)  
à [cbw@corsicanbusinesswomen.com](mailto:cbw@corsicanbusinesswomen.com)

1. Votre entreprise

# PRESENTATION SYNTHETIQUE DE VOTRE ENTREPRISE

Ce descriptif pourra servir à la communication de l’événement

1. Description de votre projet

# PITCH DE VOTRE PROJET

Ce descriptif pourra servir à CBW et le site internet, lors de la rédaction d’un article de presse concernant votre projet.

# CONTEXTE DU PROJET

Genèse, problématique, objectifs et cible

# STRATÉGIE DÉVELOPPÉE

Description détaillée des choix réalisés, cohérence du projet, ressources humaines. Budget dédié (facultatif).

1. Les atouts durables du projet pour ce trophée

# CARACTÈRE INNOVANT

Mise en avant du caractère innovant durable du projet (L’innovation responsable caractérise un processus par lequel une innovation déjà effective ou en projet (principalement technologique mais aussi d’une autre nature) est analysée en termes d’éthique (acceptabilité), de durabilité environnementale et de pertinence d’un point de vue social/sociétal. Le côté innovant n’est donc pas ici l’unique critère. L’innovation responsable est soumis à un ensemble d’autres critères qui viendront selon les cas appuyer ou contrecarrer la réalisation concrète et/ou la mise à disposition/exploitation de cette innovation. En constante évolution, les tenants et aboutissants de l’innovation responsable sont appelés à s’affiner au fil des travaux de recherche et des applications sur le terrain. En tout état de cause, les chercheurs Richard Owen, Jack Stilgoe et Phil Macnaghten ont établi en 2013 quatre critères qui font date sur la question. Ce sont les critères dits ARIR, pour Anticipation, Réflexivité, Inclusion, Réactivité.)

# CARACTÈRE RURALITE

Mise en avant du caractère rural du projet (Réalités multiformes et hétérogènes selon leur géographie et leur histoire, les espaces ruraux se définissent d’abord par leur faible densité de population. Depuis le 1er juillet 2024, le nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) remplace les zones de revitalisation rurale (ZRR). L'objectif de ce changement est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux vulnérables. Ces zones de revitalisation rurale visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'état au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.)

# CARACTÈRE RSE

Mise en avant du caractère RSE du projet (La Responsabilité Sociétale des Entreprises, également appelée Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est la mise en pratique du développement durable par les entreprises. Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l’environnement et les écosystèmes tout en étant économiquement viable. Un équilibre qu’elle va construire avec l’aide de ses parties prenantes, c’est à dire ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires ou les acteurs du territoire. Les entreprises qui s’engagent à la mettre en place vont donc intégrer, de façon volontaire, ces dimensions au-delà du cadre légal qui leur est imposé, en mettant en place de bonnes pratiques (ex: promotion de la diversité au sein des collaborateurs) voire en s’ouvrant à de nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité (location de matériel plutôt que vente), économie circulaire (intégration des déchets dans le cycle de vie des produits ou services), écologie industrielle et territoriale (partage de ressources).

1. En conclusion

# RÉSULTATS

Résultats observés ou attendus (Quantitatifs et qualitatifs, prospective d’évolution)